

Compte rendu de réunion du 28 juin 2025

Élu référent : Emmanuelle LE BRIGAND

emmanuelle.lebrigand@ville-pontivy.bzh

Conseillers de quartier :

Madame Chantal TORRES

Madame Catherine
CHARRIER

INONDATIONS

- **Rue Quinivet :**
 - Modification des avaloirs pour améliorer la capacité d'engouffrement
 - Intervention sur clapet anti-retour
- **Arrêt de l'utilisation de paillage**
- **Passage d'un drone aquatique le Sage Blavet – 2 juillet**

- Mise en place d'un programme de lutte contre les inondations en partenariat avec le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta

Réunion publique d'information le 8 octobre 19h Salon d'honneur de la mairie

- Les personnes dont la résidence est située en zone inondable y seront personnellement conviées
- Il sera proposé :
 - Un diagnostic de vulnérabilité gratuit avec intervention d'un expert dans le risque inondation
 - Une subvention à hauteur de 80% du coût total des travaux prescrits dans le diagnostic

REALISATIONS

- **Quai du 2^{ème} chasseur** : Réfection du platelage (135 000 euros)
- **Platelage sur le ponton et installation de bornes de recharges (eau et électricité) par la Région (coût : 18 000 € TTC)**
- **Rue des Ajoncs** : Reprise du réseau des eaux pluviales et enrobé sur trottoir
- **Rue Paul Ihuel**: Réfection de l'enrobé
- **Rue de la cascade (en cours)** :
 - Déplacement des colonnes
 - Réglementation du stationnement des camping-cars – pose d'un panneau
- **Rue du Déversoir** : Marquage au sol pour le cheminement piéton
- **Marquage routier (passages piétons – STOP – Cédez-le-passage)** :
 - Rue de Porlorino
 - Rue Benoît Pierre
 - Rue de la scierie
 - Rue de la plage
 - Rue de la cascade
 - Rue Paul Ihuel
 - Rue des petits champs
 - Rue de la vieille rivière
 - Rue Georges Le Rallic
 - Rue du Nendall

Rue Naindal : Changement du panneau

Rue de la Fontaine : Tag enlevé

Rue Roger Cotte : Suppression de réseau « Numéricâble » et d'un support bois

DEMANDES

Avenue des Otages : Réfection de la voirie et adaptation PMR des trottoirs

Parking Jegourel : Entretien du lieu / présence de garage sauvage

Rue de Quinivet : Plaques bruyantes

Poumon Vert : Propreté après évènements

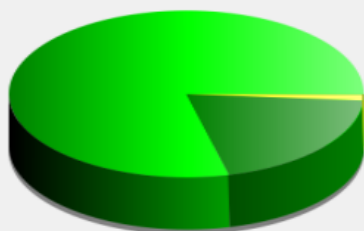
Rue Branly : Présence de carcasse de voiture et entretien espace vert

SECURITE

Avenue des Otages du 27 mai au 04 juin 2025 Zone 50 kms/h

Sens entrant : allant vers le centre-ville

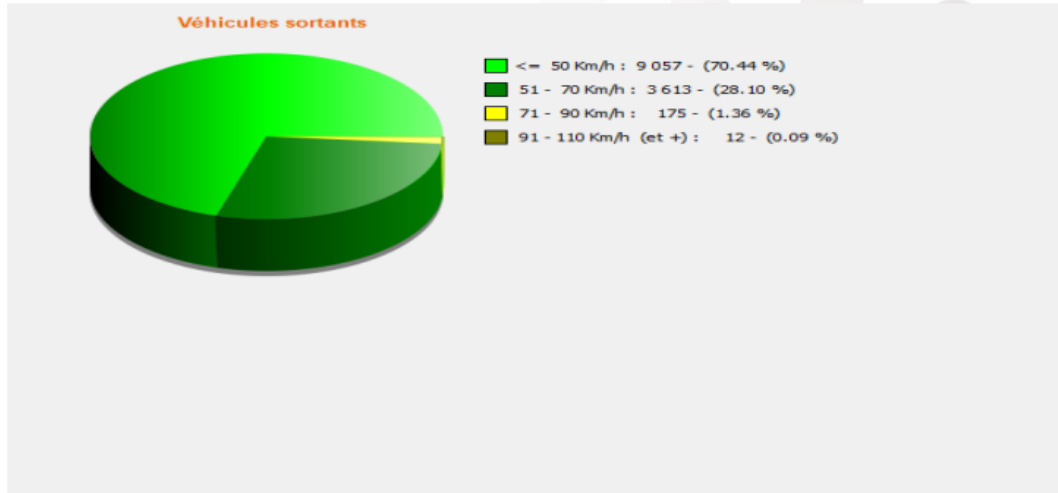
Véhicules entrants



<= 50 Km/h	10 661	(78.89 %)
51 - 70 Km/h	2 685	(19.87 %)
71 - 90 Km/h	158	(1.17 %)
91 - 110 Km/h (et +)	10	(0.07 %)

Avenue des Otages du 27 mai au 04 juin 2025 Zone 50 kms/h

Sens sortant : allant vers Stival



Contrôle radar répressif

Avenue des Otages :

Le 19 septembre 2024 : 2 PV

Le 02 octobre 2024 : 10 PV

Le 07 novembre 2024 : 2 PV

Le 06 février 2025 : 3 PV

Le 02 avril 2025 : 7 PV

Le 20 mai 2025 : 4 PV

Le 13 juin 2025 : 1

Rue de la Cascade :

Le 21 septembre 2024 : 0 PV

Le 08 février 2025 : 0 PV

Rue de la Plage :

Le 05 décembre 2024 : 1 PV

Le 07 avril 2025 : 0 PV

PROJET

Fin de la déconstruction des bâtiments ex IME et Hôpital

- Coût total : 2,2 M € dont 648 000 € pour la ville



Projet de renaturation des espaces



Poumon Vert : Installation de l'outil en main



PLAN PROPRETE RENFORCE

- **Distribution de sacs cabas** en remplacement des sacs jaunes
- **Distribution rouleaux de sacs « déjections canines »** : Mairie / CTM et verbalisation des contrevenants
- **Service gratuit d'enlèvement des encombrants (1er mardi du mois) et des tags** : inscription au 02.97.25.22.20 ou directement en ligne
- **Lutte contre les animaux errants** :

Rappel du **règlement sanitaire départemental** de 2006 interdisant de nourrir les animaux errants

Campagne de stérilisation des chats errants avec la SPA avec capture par la Police Municipale et réintroduction sur place

- **Lutte contre les nuisibles** : distribution gratuite de raticide aux particuliers au CTM

- **Entretien des trottoirs par les particuliers :**

Arrêté municipal 11/02/2019 prescrivant l'entretien / déneigement des trottoirs par les habitants

En toute saison les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer le trottoir jusqu'au caniveau et au droit de leur immeuble

Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires

- **Rappel : travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage par les particuliers :**

Arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 autorisant l'utilisation d'appareil à moteur :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14 à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

CHANTIER CITOYEN

- 15 mars 2025 : **Opération de nettoyage du bord des routes**

BUDGET PARTICIPATIF

Poumon vert : Installation d'une boîte à livre

